ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

DES DEVOYÉS...

MM. Pierre Jovenaux, peintre, demeurant à Lys-lez-Lannoy, rue de Strasbourg, 21, et Désiré Prez, tapissier-garnisseur, demeurant à Roubaix, ont récolté une contravention pour avoir circulé en vélo sur l'un des trottoirs de la rue de Lannoy.

ON ARRETE UN PRISONNIER EVADE REDEVENU VOLEUR

Un individu soupçonné d'un vol de deux balances commis avant-hier soir dans le magasin de M. Thamiry, marchand de baseules, rue de la Redoute, 68, a été arrêté hier dans la journée.

Interrogé par M. le commissaire du 1er arrondissement, cet individu a déclaré se nommer Edouard Parmentier, être âgé de 16 ans, bacleur, et demeurant rue du Christ, n. 106, à Mouscron.

Une première enquête a démontré qu'il est complètement inconnu dans cette ville et qu'il ne serait autre, en réalité, qu'un nommé Roland Lebrun, âgé de 18 ans, né à Monthélon, (Marne), manœuvre, sans domicile fixe, et qu'il est recherché en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 3 octobre 1919, de M. le Juge d'Instruction de Béthune, pour évasion par bris de prison.

LES VOLS SE SUIVENT

M. Simon Ribot, 27 ans, cabaretier, rue de l'Avocat, 38, Georges Barbel, demeurant à Bruxelles, rue Fin, a porté plainte pour vol de vêtements, linge, bijoux, etc., le tout valant environ 1.000 francs, commis chez lui, en son absence.

AUX COMMERÇANTS DE ROUBAIX ET DE SES CANTONS

Il est rappelé aux commerçants du Centre que la réunion générale, dont la présence est obligatoire pour tous, aura lieu dimanche 1er février, au Café Pandore, rue Pauvrée.

Ordre du jour : A 10 heures et demie. Questions spéciales aux commerçants du Centre ; Rapport du secrétaire ; Compte rendu du trésorier ; Election du Comité. — A 11 heures : Causerie de M. l'Inspecteur des Postes sur le fonctionnement et les avantages des comptes courants et chèques postaux ; Conférence de Me Diligent : Les commerçants et les impôts actuels ; taxe de luxe et impôts sur le revenu.

Ces causeries et conférence intéressant tous les commerçants en général, le Comité du Centre prie MM. les commerçants des autres quartiers de Roubaix et des environs, formés en Comités ou non, d'assister nombreux à cette réunion.

Ceux d'entre eux qui auraient des propositions à faire ou des observations à présenter sont priés de les envoyer d'urgence à l'adresse du Comité des commerçants du Centre, Café Pandore, rue Pauvrée.

AVIS AUX ASSISTES

Le paiement des secours aux nécessiteux pour la période actuelle commencera le lundi 2 février, à 8 heures du matin, pour les trois groupes A. B. C. : Groupe A, rue de Tourcoing (Crèche municipale) ; Groupe B, rue Pellart, 99 ; Groupe C, boulevard de Paris, 15.

Les intéressés sont invités à aller à leur bureau de paiement prendre connaissance des affiches qui leur indiqueront les jours et heures auxquels ils devront se présenter pour toucher.

Le paiement sera fait aux chefs de famille seulement qui ne pourront se faire remplacer.

Les personnes qui travaillent et qui ne déclareraient pas leur salaire sont passibles de poursuites.

Les retardataires ne sont plus payés et rayés des listes de contrôle.

Avis important. — S'ils veulent continuer à bénéficier des secours, les assistés sont invités, après avoir touché dans leur bureau respectif, à se rendre 31 bis, Grande-Rue, munis de leur bulletin de salaire, afin que leur compte soit établi pour la prochaine période.

Les personnes qui ne se conformeront pas à ces instructions seront considérées comme renonçant aux secours et rayées des états de payement.

LA FIEVRE APHTEUSE A ROUBAIX

La fièvre aphteuse ayant été constatée à Roubaix, M. le Préfet du Nord a, par arrêté en date du 28 janvier, déclaré infecté de fièvre aphteuse le territoire désigné ci-après : Toute la partie du territoire de la ville de Roubaix comprise entre les limites du territoire de Roubaix, la rue de Beaumont, la place du Travail, Boulevard de Lyon et de Reims, la rue de Lannoy, jusqu'aux limites du territoire de Roubaix.

Ce territoire est divisé en deux zones **la première dite zone d'interdiction** comprend : la partie de ce territoire située dans un rayon de 250 mètres autour des exploitations Modart et Lefebvre et de leurs dépendances. **La deuxième dite zone d'observation**, comprend le reste du territoire déclaré infesté.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Brosses, Beurre demi-sel, 14 fr le kilo. — Margarine, 7 fr. le kilo. — Pommes, 0,45 le kilo. — Fromage de Hollande, 9 fr. le kilo. — Beurre de Normandie, 16 fr. le kilo.

Vinaigre d'Orléans, 0,65 le demi-litre par personne. — Samedi 31, de 8 h. à 11 h., 15e jaunes et vertes non servies ; de 2 h. à 4 h., 14e, jaunes et vertes.

Vin rouge, 1 fr. 60 le litre par personne. — Samedi 31, de 8 h. à 11 h., 8e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 7e, jaunes et vertes.

Pommes de terre, 0,35 le kilo, 3 kilos par personne. — Samedi 31, de 8 h. à 11 h., 14e, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 15e, jaunes et vertes.

Avis et Communications

AMICAL-CLUB DES ARTS DE ROUBAIX. — L'Amical-Club des Arts de Roubaix, dans sa réunion extraordinaire de mercredi 28 courant, a élu comme membres de sa commission d'athlétisme : MM. Demunter, E. Pollet, F. Dorchies, Louis Leclerme, L. Pannier, R. Duquesne et F. Catrice, qui se réuniront au siège de l'Amicale, café Catrice, mercredi prochain, à 7 heures précises, à l'effet d'élire leur bureau et de jeter les bases de la saison d'athlétisme de 1920.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi 31 janvier, à 19 heures 15, répétition générale, au siège, café E. Dubus, 41, rue du Chemin de Fer.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Alida Leclercq, rue Avelghem, 155. — Charles Lemblin, rue Béranger, 55. — Floris Degoy, rue Longue-Chemise, 11. — Denis Salembier, rue Blanchemaille. — Martine Leclercq, avenue Villas, 16. — Andrée Delayhaye, rue d'Ingres, 75. — Odette Knoff, rue de l'Alma, 73. — Agnès Accou, rue Rollin, 28. — André Esser, boulevard de Metz. — Louise Defretin, rue Decrème, 176.

Décès. — Yves Huyghebaut, 3 jours, rue du Moulin, 105 bis. — Pauline Deronbaix, 83 ans, rue Chanzy, 30. — Irène Marischael, 16 ans, rue Boucher de Perthes, 47. — Lucien Henghebaert, 48 ans, rue André, 6 bis. — Madeleine Millescamps, 3 ans, rue de Manbeuge, 99. — Henri Bouvier, 60 ans, rue Longue-Chemise, 27. — Marie Alavoine, 54 ans, rue Archimède. — Denis Arcy, 3 jours, rue de l'Epeule. — Léocadie Derasch, 59 ans. — Céline Henricart, 38 ans, rue de Tourcoing, 68.

TOURCOING

VOITURES NON ECLAIREES

Procès-verbal pour défaut d'éclairage de voiture a été dressé contre les nommés Edouard Vienne, 35 ans, marchand de charbon, rue de la Blanche, 152, et Flore Bourgois, 57 ans, marchande de charbon, demeurant 10, rue Jourdan.

DEFAUT D'ECLAIRAGE

La police a dressé contravention au nommé Pierre Cheysen, 74 ans, épicier, rue de la Croix-Rouge, 53, pour défaut d'éclairage.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

M. Ernest Dezulter, 24 ans, mécanicien, demeurant à Mouseron, 163, rue d'Albecke, a fait l'objet d'une contravention pour avoir circulé en bicyclette sur le trottoir.

PLANTATION DE JEUNES ARBRES

L'administration municipale nous prie d'insérer la communication suivante :

« Dans le but de rendre les rues de la ville plus saines et plus agréables à l'œil, la municipalité fait procéder en ce moment à la plantation d'un certain nombre de jeunes arbres.

» Ces arbres plantés dans l'intérêt du public, sont placés sous sa sauvegarde. Des instructions sévères ont été données à la police pour réprimer tout acte de malveillance ».

CHAQUE CHOSE EN SON TEMPS

Contravention a été dressée contre M. Emile Debucquois, 43 ans, fermier, 11, rue du Brun-Pain, pour avoir vidangé après l'heure réglementaire (9 heures).

AU COMITE D'ALIMENTATION

Semaine du 2 au 7 février 1920 : riz, 1,10; sucre, 1,10; fromage extra, 1,00; saindoux végétal, 1,75; sel fin, 0,70.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. :

Samedi, 31 janvier, de 8 h. 30 à midi, 16.901 à 16.950. — Lundi 2 février, de 8 h. 30 à midi, 16.951 à 17.000 ; de 2 h. à 6 h., 17.001 à 17.050.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

TARIF DE LA VIANDE

Voici le tarif applicable depuis le 29 janvier : BŒUF FRIGORIFIE. — 1re catégorie, Filet et Aloyau, 6.40 le kilo — 2me catégorie : Carré, Culotte, Train de Côtes, 5.40 — 3me catégorie : Pièce à queue, Gite à la noix, Carotte d'aloyau, Bavette d'aloyau, Dessus de Côtes, Epaisse raccource, Epaules, Côtes à l'attelnte, Gras de Rognons, 3.40 — 4me catégorie : Mince raccource, Croisure, Poitrine, Jarrets, Collet, 2.40.

La quantité d'os à attribuer par les bouchers ne doit pas dépasser le maximum de 250 grammes au kilo pour les 1re, 2m eet 3me catégories de Bœuf frigorifié,

MOUTON FRIGORIFIE. — 1re catégorie : Gigot, Premières Côtes, Selle, Filet, 5.90 le kilo — 2me catégorie : 2mes Côtes et Epaule, 4.90 — 3me catégorie : Atteinte et Fricassée, 3.10 — Gras, 3.10 — Rognons, 1.10 la couple.

Etat-Civil

Naissances. — Monique Delmasure, rue de Comines, 3. — Henri Dejaegher, rue Nationale, 122. — Jeanne Maes, rue de la Potence, 137. — Jeanne Orlezhe, rue des Trois-Pierres, 274. — Denise Delbroucq, rue de l'Espérance, 9. — Yvette Engelaere, rue Saint-Blaise, 67. — Simone Guilbert, rue d'Anor, 16. — René Tiberghien, rue Jacquemars, 38.

Décès. — Céline Leclercq, 63 ans, repasseuse, rue de Gand, 603.

LILLE

LE CHARBON !!?

A PROPOS DES CHARBONS ETRANGERS

Sur l'initiative de M. Hentgès, conseiller général du Nord, une réunion des maires des communes de l'arrondissement de Lille aura lieu à la Mairie, le lundi 2 février, à trois heures, sous la présidence de M. Creton, adjoint.

Cette réunion aura pour but d'examiner en commun les réclamations formulées contre l'incorporation des charbons étrangers, dans le contingent des communes, et l'augmentation qui s'en suit pour les foyers domestiques.

Pour les veuves et vieux parents des morts de la Grande Guerre

Depuis le 15 novembre dernier, l'allocation militaire est supprimée à toutes les veuves ou mères de militaires. Il est vrai que le décret du 20 octobre 1917, prévoit pour elles des indemnités provisoires dites « allocations d'attente ». D'autre part, un décret du 8 décembre 1919 les autorise à solliciter un acompte spécial se cumulant avec l'allocation d'attente et prélevé sur les arrérages à revenir aux intéressées.

Mais, à l'heure actuelle, rares sont à Lille les bénéficiaires du titre l'allocation d'attente, et la plupart des veuves ou mères de nos glorieux morts végètent péniblement faute de ressources ou de travail.

D'autre part, les bénéficiaires de l'allocation d'attente ne toucheront que le 31 mars 1920, le trimestre qui doit leur revenir ; jusque là elles n'ont droit qu'au deuxième de décembre, et ne le toucheront que sur présentation de leur titre d'allocation d'attente, vainement désiré par la plupart d'entre elles.

L'acompte serait une mesure excellente si les intéressées pouvaient le toucher de suite, mais pour cela il faut avoir déposé le dossier de demande de pension. Les bureaux compétents, chargés de dresser les papiers nécessaires, et en particulier l'état signalétique des services des soldats tombés au champ d'honneur tardent trop souvent à envoyer ces papiers, et laissent les familles dans un embarras très grand, celles-ci ne pouvant dans ces conditions faire le dépôt du dossier.

Dans ces régions libérées, beaucoup de pauvres veuves et de mères, si cruellement éprouvées dans leur affection et leurs biens, ne peuvent donc avant longtemps toucher ni leur allocation d'attente ni l'acompte prévu par la loi.

Pour leur permettre de vivre en attendant les secours légaux qui leur sont dûs, l'Union pour la Défense des Droits des Veuves et des Epouses délaissées, demande aux Députés du Nord de proposer le rétablissement des allocations militaires jusqu'au 31 mars prochain, et d'obtenir l'établissement aussi rapide que possible des titres de pension.

Une autre mesure transitoire pourrait être envisagée :

Pourquoi l'Administration municipale lilloise n'accorderait-elle pas ou ne ferait-elle pas accorder par les Commissions cantonales les « secours aux habitants nécessiteux » à toutes les veuves et mères de soldats sans ressources et sans travail ? Cela se fait, paraît-il, à Haubourdin, et dans quelques localités voisines.

Nous sommes persuadés que l'Administration municipale lilloise ne voudra pas se laisser vaincre en générosité, et qu'elle accordera ces secours urgents sans rien réclamer, lorsque les intéressées auront obtenu leurs allocations d'attente.

L'Union des Veuves veut espérer que ses revendications seront prises en considération, et que les groupements similaires se joindront à elle, pour obtenir satisfaction sur ce point.

Il n'est pas admissible, en effet, que vivent oubliées, les veuves et mères des artisans de la Victoire, et que le Pays manque à la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers eux et ceux qu'ils ont quittés pour le servir.

Louise THULIEZ, présidente.
A. DEVAUX, secrétaire délégué.

— Toutes les Veuves ou Epouses délaissées qui voudraient obtenir des renseignements, sont priées d'écrire au Secrétariat de l'Union des Veuves et des Epouses délaissées, 42, boulevard Carnot, qui soumettra leurs plaintes et leurs besoins à la Commission administrative de l'Association.

PETITES NOUVELLES

IL FAUT PAYER ! — Le Service de la Sûreté a mis hier en état d'arrestation la nommée Blanche Godevelle, 20 ans, sans profession, 9, rue des Arts, recherchée par le Parquet de Besançon, pour vol.

EXPLOIT DE CHAUFFARD. — A sept heures du soir, rue Solférino, M. Emile Falmouth, 57 ans, coupeur, rue Henri Kolb, cour Bos, 11, a été renversé par l'auto de M. Jombart, imprimeur, 100, rue Solférino. Le coupeur, qui porte une plaie contuse au front et se trouvait sur le coup d'une commotion cérébrale, a été conduit à l'Hôpital de la Charité.

PINCEE. — Berthe Parmentier, 38 ans, fileuse de lin, 22, rue de Philadelphie, était recherchée pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de son ancien logeur, M. Vandenbussche, 14, rue de Lens, chez qui elle demeurait en garni. On l'a arrêtée hier.

A QUI L'IMPERMEABLE ? — Mme Derilleu, ménagère, 260, rue Léon Gambetta, a trouvé, non loin de chez elle, un pardessus imperméable de couleur kaki, qu'elle tient à la disposition de sa propriétaire.

POUR LES INDUSTRIELS. — Il est arrivé hier à Lille 1.065 tonnes de charbon pour les industriels, dont 845 par eau en trois péniches, et 197 par voie ferrée, dont 107 tonnes de provenance belge, et 23 tonnes de provenance anglaise.

CHUTE GRAVE. — Vendredi, vers quatre heures et demie, un apprenti couvreur, au service de M. Bélin, entrepreneur, rue Royale, le jeune Maurice Vandewaele, 13 ans et demi, demeurant rue de la Digue, impasse Menu, 8, a fait une chûte de cinq mètres. Il était occupé à la réparation d'un immeuble situé 8, place du Concert. Transporté à la Charité avec une fracture du crâne. Etat grave.

LES MEFAITS DU GAZ. — Hier matin, à onze heures, M. Adolphe Vandenbulcke, 73 ans, architecte et propriétaire, ainsi que son épouse née Louise Leulen, 60 ans, ont été trouvés asphyxiés par le gaz, en leur domicile, 30, rue de Valmy. Le robinet d'un réchaud à gaz était ouvert. Il s'agirait d'un accident. On n'avait pas vu le couple depuis dimanche. C'est une personne de la famille qui prévint la police de ce fait anormal. Une enquête est ouverte.

LES ROIS DU PAVE. — Hier vers 6 h. 30 du soir, le tramway L. venant de la Grand'-Place a heurté fortement, à hauteur de la rue de la Picquerie, l'arrière du camion attelé d'un d'un cheval et que conduisait M. Loosfeldt, négociant, 2, rue du Pôle Nord. Le conducteur du camion a été blessé à la tête et aux jambes et a reçu des éclats de verre. Selon des témoins, le tramway roulait à une très vive allure et le wattmann n'aurait pas fait fonctionner son timbre avertisseur. Plainte a été déposée au 1er arrondissement.

UNIVERSITE DE LILLE

Les élèves et anciens élèves de la Faculté des Lettres dont les noms suivent ont été admis aux concours de la fin de l'année 1919 :

A l'agrégation de Philosophie : MM. Essertier, Ponceau ;

A l'agrégation des Lettres : M. Voilquin ;

A l'agrégation de Grammaire : MM. Couissin, Roget, Tonnoir.

A l'agrégation d'Anglais : MM. Besion, Gondry, Picavet, Porez, Rérat ;

Au Certificat d'aptitude à l'Enseignement des Langues vivantes : Mlle Daubié, 1re (allemand) ; M. France (anglais) ; Mlle Crépin (anglais) ;

Au Certificat d'aptitude à l'Inspection primaire : M. Forceville ;

Au Professorat des Ecoles Normales : M. Dusart.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Dans la semaine du 11 au 17 janvier, il a été enregistré, 105 naissances, 84 mariages et 78 décès.

La semaine précédente avait relevé 129 naissances, 66 mariages et 82 décès.

Parmi les décès, 2 sont dus à la scarlatine, 4 à la tuberculose, 6 pneumonie, 7 à la bronchopneumonie, 4 au cancer, etc...

AVIS ET COMMUNICATIONS

OBSEQUES CIVILES. — Les convoi et enterrement de Mme Achille Schaballé, née Jeanne Catteuw, décédée à Lille le 30 janvier, à l'âge de 43 ans, auront lieu dimanche 1er février, à trois heures du soir

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Metz, 9, à deux heures trois quarts, d'où le corps sera conduit directement au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

PAYEZ VOS DETTES ! — Les personnes qui ont reçu des avertissements pour payer les eaux, les avances de l'Œuvre de Prêt, les vidanges, les travaux de réparation aux immeubles, etc., sont priées de vouloir bien se libérer, dès que possible, à la Recette Municipale, rue du Fresnes.

Les réclamations doivent être adressées par écrit à M. le Maire, rue de la Monnaie. Y joindre les avertissements.

PAIEMENT DES AVANCES. — Les avances en nature sur bons de réquisition (matelas), numéros 167, r. 118 R, 204 R, à 212 R inclus, 14 R. seront satisfaites le SAMEDI 31 JANVIER 1919, à la Station-Magasin de Roubaix (Laboureur).

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

1101e SECTION DES PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Recette mensuelle dimanche 1er février, de 10 h. 30 à 11 h. 30, 10, rue Jeanne Maillotte.

LOOS

UNE CHUTE. — Le chef monteur Van Linden Henri travaillant aux chantiers Simon Carves, est tombé d'une hauteur de 4 mètres. Dans sa chute il s'est foulé le poignet.

MARCQ-EN-BARŒUL

IL TROUBLAIT LE SOMMEIL DES HABITANTS. — Georges Lemiègre, journalier, domicilié chemin Poivrée, 165, chantait, vers 10 heures et demie du soir sur la place de la Mairie. Hurlant comme un possédé et insultant les habitants, il fut appréhendé par le garde Roussel. Procès-verbal a été dressé à sa charge pour tapage injurieux.

LES MERCANTIS DU CHARBON. — Une instruction est ouverte contre le sieur Dedeyn, 29 ans, marchand de charbon, demeurant 29, rue Moreau, pour hausse illicite sur ses charbons. Dedeyn aurait réalisé sur une seule livraison de charbon un bénéfice de 1060 francs. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente étant de 10 francs par 100 kilos.

ROUGES-BARRES

LES VOLS A LA GARE. — Des vols fréquents se commettent à la gare de Rouges-Barres dès la tombée de la nuit. Près du Pont du Boulevard, en haut de la voie de manœuvre, il y a une rame de wagons, dont un wagon de charbon en attente de transbordement depuis 12 jours.

Pour peu que cela continue, le wagon sera vide avant son départ, le manquant constaté dépassant déjà 5000 kilos.

Voilà solutionnée en partie la crise du charbon

HAUBOURDIN

LES FUNERAILLES DE Mme Veuve POTIE

Mercredi a eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de Mme veuve Potié. Le deuil était conduit par MM. Georges et Auguste Potié, fils de la défunte.

Dans l'assistance, on remarquait : MM. Cartansin, chef du Cabinet du Préfet, et Anicotte, chef adjoint, représentant M. le Préfet ; Régnier, vice-président du Conseil de Préfecture ; Leroy, secrétaire général de la Reconstitution ; Labbé, directeur technique des services de la Reconstitution ; Macarez, député ; le général Lesage ; Delporte, receveur municipal de Lille ; Vaulrin, Lecocq, Huet, Desrousseaux, chefs de division à la Préfecture ; Merchier, juge d'instruction ; Marier, procureur de la République à Douai, etc. Les Municipalités du canton d'Haubourdin et environs s'étaient fait représenter.

Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

ARMENTIERES

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement pour la période du 1er au 30 janvier 1920 aura lieu dans l'ordre suivant :

Du n. 1 à 140.500, le lundi 2 février 1920 ; du n. 140.501 à 149.000, le mercredi 4 février. Bureau ouvert de 8 h. 1/2 à midi, à l'Ecole Professionnelle, rue Jules Lebleu.

Les allocations aux familles des victimes civiles seront également payées le mercredi 4 février. Se présenter sans faute aux jour indiqués.

DUNKERQUE

Un conflit dans la batellerie Dunkerquoise

LES BELANDRIERS SONT EN GREVE

Un conflit a éclaté hier dans la batellerie, dont les intéressés se sont mis en grève. Ce mouvement semble devoir prendre une certaine importance.

L'Etat avait acheté à l'amirauté anglaise un certain nombre de bélandres, qui se trouvaient dans les canaux du Nord et du Pas-de-Calais. La promesse avait été faite à la batellerie sinistrée que ces bélandres lui seraient accordées et il en est tout autrement aujourd'hui. Rompant sa promesse, l'Etat entend accorder ces bélandres au Bureau National de Navigation. Elles sont actuellement dans le port de Dunkerque en chargement de marchandises à destination des régions libérées.

Les bélandriers, mécontents de cette injustice à leur endroit, refusent de charger leurs propres bélandres et se sont mis en grève sous le prétexte que ces bélandres du Bureau National ont usurpé le « tour de rôle » qui constitue un droit acquis sans exception.

Un cadavre incendiaire

IL TRAVERSA LE PLANCHER ET MIT LE FEU CHEZ LES VOISINS

Un terrible accident s'est produit la nuit dernière, au numéro 12 de la rue Benjamin-Morel, à Dunkerque. Une femme de 65 ans, la veuve Raes, née Balétaine, a, dans une crise d'épilepsie, renversé sa lampe à pétrole. Le feu s'est communiqué à ses effets, puis au plancher, et le cadavre calciné de la malheureuse est tombé à l'étage au-dessous, chez la dame Brcer, qui était couchée, ainsi que ses deux enfants, dans la même pièce.

Le fils, un marin de l'Etat, a été brûlé aux pieds en allant ouvrir la porte.

Les pompiers, mandés par les voisins, ont rapidement éteint ce commencement d'incendie.

Les dégâts matériels sont peu importants.

Le cadavre de la dame Raes a été transporté à la morgue.

NOYE DANS LE PORT

On a retiré du bassin Freycinet le cadavre d'un ouvrier du port, Jean Barthélémy, de St-Pol. Le corps a été transporté à la morgue.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

LA SEMAINE THEATRALE A « LA PAIX »

Nous rappelons aux syndiqués qu'ils peuvent, dès maintenant, prendre leurs cachets pour les représentations de « L'Embuscade », la belle et émouvante pièce de M. Kistemackers, offert à tous les syndiqués et à leur famille.

Les trois dernières représentations de cette pièce à grand succès auront lieu ce soir, samedi, 31 janvier, à 7 heures et demie, et demain, dimanche, en matinée, à 2 heures et demie, et en soirée à 7 heures et demie.

Prix des places : 0 fr. 80. Bureau de location chez Lefebvre, 76 bis, boulevard de Belfort. Se présenter avec sa carte confédérale. On peut avoir plusieurs cachets avec sa carte confédérale (carte bleue).

SYNDICAT TEXTILE

L'assemblée générale du syndicat aura lieu le dimanche 1er février 1920, à 9 heures et demie du matin, au local « La Paix ».

Ordre du jour : 1. lecture du procès-verbal ; 2. situation financière, compte rendu de la commission de contrôle; 3. proposition de la commission concernant les vieux syndiqués, incapables de travailler; 4. le coût actuel de la vie.

Le secrétaire, H. LEFEBVRE.

AUX OUVRIERS BRASSEURS ET SIMILAIRES

Les ouvriers brasseurs, liquoristes et tireurs de vin de Roubaix et environs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 1er février, à 2 h. 1/2, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour très important (question des salaires).

DANS LES TRANSPORTS

La chambre syndicale « Union des Transports de Roubaix et environs » invite tous les chauffeurs d'automobiles à assister à la réunion qui aura lieu dimanche 1er février, à 9 heures du matin, au siège du syndicat, rue de l'Alouette, 43, à Roubaix.

Ordre du jour : « Utilité du syndicat ; décisions à prendre ; présence indispensable ».

Pour le Syndicat,
Le Secrétaire : E. LORTHIOIS.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Salle de l'Alcazar, rue de Tourcoing, 117, à Roubaix, le dimanche 1er février 1920, à 9 heures 30 du matin, grande réunion corporative des ouvriers mouleurs et parties similaires, de Roubaix et Tourcoing.

Ordre du jour : Réglementation du travail.

Les camarades DHONDT et DECOSTER seront présents à la réunion.

A LILLE

Chez les Cheminots

— Dimanche prochain, 1er février, à deux heures et demie très précises, Hippodrome Lillois, à l'occasion de l'inauguration du Drapeau, Concert-Conférence. Orateurs : Bidegarray et Jouhaux.

Rendez-vous au cortège, à la Gare de Lille. — Départ pour l'Hippodrome, à une heure et demie précises, avec délégation des Cheminots belges.

Prière aux camarades de mettre l'insigne.

Réunion des 200 commissaires désignés pour la police de la salle, à une heure.

La Commission du Syndicat de Lille.

LA GREVE DES CASQUETTIERS

Elle se déroule normalement et il est vraisemblable étant donné l'ensemble du mouvement et l'impulsion qui lui est donnée qu'une solution satisfaisante interviendra rapidement à titre documentaire, et pour que le public soit renseigné sur la modération des revendications des ouvriers casquettiers. Voici le tarif de salaire qu'ils demandent :

En août 1914, les prix de la façon des casquettes variaient entre 0.25 et 0.45. Les ouvriers demandent aujourd'hui un tarif variant de 0.95 à 1.25, soit le tarif d'avant-guerre au coefficient 3.25, alors que le prix de la vie est presque quintuplé.

Les patrons osent offrir un tarif allant de 0.60 à 1 franc

Or, les ouvriers doivent fournir le fil, qui, de 0.20 est monté à un franc, les formes, au lieu de 8 francs en coûtent 25.00 ; les machines à coudre, de 225 francs avant-guerre, coûtent 700 francs, etc...

Il en est de même pour les mécaniciennes qui gagnent de 6.50 à 8 francs, tandis qu'à Paris elles sont payées de 18 à 25 francs pour le même travail.

Nous invitons donc tous les ouvriers et ouvrières en chambre de notre corporation à assister aux réunions pour défendre leur droit et obtenir enfin par l'union et la ténacité de nos efforts le triomphe de nos légitimes revendications.

LE SECRETAIRE.

A LA RECONSTITUTION

ON DIMINUE LES TRAITEMENTS DES AUXILIAIRES

Une grave mesure a été prise hier dans les Services de la Reconstitution.

Un nouveau barème en diminution sur le tarif ancien a été présenté à la signature des intéressés.

Cette décision, dont les conséquences peuvent être graves, a provoqué une vive effervescence parmi le personnel des « Régions libérées ».

AU CAMARADES CHAUFFEURS DES REGIONS LIBEREES DU SYNDICAT DES TRANSPORTS DE LILLE

Camarades,

Comme suite à l'entrevue que nous avons eu au Ministère des Régions Libérées, les 8 et 9 janvier 1920, il fut décidé la constitution d'une commission d'examen, d'une commission de discipline pour les chauffeurs des régions libérées.

Les délégués des divers garages réunis le 23 janvier 1920 font un pressant appel aux camarades appartenant aux divers garages pour présenter leur candidature à raison de 2 candidats par garage, par commission et ayant une certaine expérience. Les camarades appartenant au Syndicat qui auraient l'intention de faire partie des dites commissions sont priés d'envoyer le plus tôt possible leur nom, prénoms, n. de la carte syndicale la T. M., adresse au secrétaire, 147, rue Darras, Lille, jusqu'au 8 février 1920 inclus. Cela nous permettra de faire imprimer les noms des candidats et une réunion générale aura lieu incessamment à la Bourse du Travail pour la nomination des deux délégués pour les commissions d'examens et de discipline.

Nous rappelons à nos syndiqués qu'il existe une permanence à l'Union de Lille, bureau 6. Les camarades en cas d'abus doivent adresser directement au secrétariat qui fera de suite le nécessaire. Les délégués des T. M. 059, 061, 0135, 0113. Tracteurs sont priés de passer au bureau urgent.

Le secrétaire, H. LOBERT.

CHEZ LES EMPLOYÉS DE BANQUE !

Les employés de banque de Lille, réunis en grand nombre le 27 janvier, après avoir entendu le secrétaire général du syndicat des employés du Commerce et de l'Industrie de Lille, dont le siège est 28, rue de Fives, et les camarades délégués des employés de banque de Roubaix-Tourcoing, parmi lesquels leur secrétaire, décident, devant la situation critique qui leur est faite par la rapacité des gros actionnaires des banques de tout acabit :

De faire toute la propagande nécessaire pour intensifier le recrutement syndical, seul susceptible de faire triompher leurs revendications, qui seront envoyées sous peu au patronat de la banque et pour l'aboutissement desquelles une décision énergique sera prise et une réponse favorable ne parvient pas au siège du syndicat.

S'engagent moralement à soutenir les justes revendications de leurs camarades de Roubaix-Tourcoing et à refuser tout travail de remplacement en cas de grève de ces camarades.

Constatent avec plaisir la présence dans leurs rangs d'une délégation des employés de banque de France.

Lèvent la séance aux cris de : Vive l'émancipation des travailleurs organisés ; Vive la solidarité des employés de Lille, Roubaix, Tourcoing.

Le Secrétaire : A. RAUX.

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

La Commission et les délégués de la Section du Bâtiment et des Travaux publics d'Haubourdin-Allennes, au cours de leur assemblée du 24 janvier 1920, ont décidé d'allouer sur leur caisse de Section un secours de 50 francs à la mère du camarade Marcel Cordonnier, décédé à la suite d'un accident de travail, et une somme de 15 francs au camarade Maurice Bondeau, malade depuis un mois, tous deux adhérents à la dite Section.

Le Trésorier de la Section : BAUCHE Henri.

FONCTIONNAIRES.

Section de l'Octroi. — Le 27 janvier, le dépouillement des votes pour le renouvellement de la commission a donné les résultats suivants :

Votants, 154 ; bulletins nuls, 8 ; suffrages exprimés, 146 ; majorité absolue, 74.

Brunin Eugène, 143 voix, élu ; Devernay Emile, 142 v., élu ; Delmarquette Julien, 140 v., élu ; Coquelle Charles, 137 v., élu ; Accart Arthur, 78 v. ; Bleuzé Emile, 90 v., élu ; Denève Richard, 117 v., élu ; Noterman Roméo, 108 v., élu ; Parent Emile, 63 v. ; Van Assche Henri, 112 v., élu.

Aussitôt après le dépouillement, la nouvelle commission s'est réunie et a procédé à la nomination du bureau, qui est composé de la façon suivante :

Secrétaire : Van Assche Henri ; trésorier, Noterman Roméo ; secrétaire adjoint, Devernay Emile ; trésorier adjoint, Delmarquette Julien.

Après avoir pris connaissance de certains documents pour le projet de statut, la séance est levée, après avoir décidé qu'une réunion de commission aurait lieu le mercredi 4 février.

Le Secrétaire : VAN ASSCHE.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE DE LILLE ET ENVIRONS

Le syndicat rappelle que la perception se fait tous les premiers dimanches du mois, chez le camarade Maerten, rue Bourignon, 33, de 9 h. à 12 heures. Donc, ce sera le 1er février prochain que tous les retardataires se mettront à jour de leurs cotisations pour finir les comptes de l'année 1919. On peut également prendre des timbres chez le secrétaire, rue des Dondaines, 16.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section de Ronchin. — Samedi 31 janvier, à 7 heures du soir, estaminet Baert, rue de la Justice, 4, à Ronchin, assemblée pour tous les ouvriers du bâtiment.

Présence indispensable pour tous.

SYNDICAT DES TAILLEURS ET SIMILAIRES.

Samedi 31 janvier, réunion de propagande. Tous les régleurs et régleuses syndiqués ou non sont invités à y assister.

Les nouvelles adhésions seront prises à l'issue de la séance.

DIMANCHE

CHAMBRE SYNDICALE DES TYPOGRAPHES ET IMPRIMEURS DE LILLE. — Réunion du Comité dimanche 1er février, à 10 h. 30 précises, salle de la Bourse du Travail, 184 bis, rue de Paris. Ordre du jour : Installation du Bureau. — Questions diverses.

Présence indispensable.

Le secrétaire délégué : Louis MASSON.

TEXTILE

Dimanche 1er février, à 10 heures du matin Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les délégués des filatures de coton sont invités à se réunir. Il y a urgence.

Ordre du jour : 1. Situation des métiers au-dessous de 1000 broches. — 2. Prime de vie chère. Réponse des patrons.

En raison de l'importance des questions à traiter, il est du devoir de tous les délégués d'y assister. Le secrétaire : A. BAUCHE.

BATIMENT ET TRAVAUX

— **Section des monteurs en charpentes et ponts en fer.** — Dimanche, 1er février, à 10 heures, au siège, rue de la Clef, 32, assemblée pour tous les ouvriers de la section.

Ordre du jour : compte rendu du Conseil d'administration et de la commission exécutive.

— **Section des parqueteurs, racleurs et aides.** — Dimanche, 1er février, à 10 heures, assemblée générale au siège, 32, rue de la Clef. Distribution du nouveau barème à tous les syndiqués contre présentation de la carte.

Les syndiqués sont informés que le nouveau barème établi entre les quatre principaux entrepreneurs et le syndical, sera applicable le 1er février.

Dimanche, 1er février, à 10 heures, il sera remis à chaque syndiqué un exemplaire imprimé de ce nouveau barème.

Les syndiqués travaillant chez des patrons n'ayant pas signé l'accord, trouveront du travail chez les patrons ayant signé.

Les camarades syndiqués ou non trouveront tous les renseignements dimanche, au siège, 32, rue de la Clef. Le secrétaire, Louis SCRIVE.

SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LILLE

Dimanche 1er février, à 10 heures, rue de Béthune, 20, réunion des délégués de tous les groupements municipaux, travailleurs, employés, police, octroi, de Tourcoing, Roubaix, et Lille.

Ordre du jour : Entente sur les revendications à formuler. Le secrétaire : E. DEVERNAY.

**SYNDICAT DES OUVRIERS ET OUVRIERES DE